ABICOM

Société à responsabilité limitée
au capital de 7 600 euros
Siège social : 4 rue de Charette - La Guyonnière
85600 MONTAIGU VENDEE

533 237 947 RCS LA ROCHE SUR YON

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS
DE LA GÉRANCE DU 8 DECEMBRE 2025

L'an Deux Mille Vingt-Cinq,
Le Huit Décembre,

Au siège social,

Le soussigné :

- Monsieur Charles-Henri BUTEAU,
  demeurant 4 rue de Charette - La Guyonnière 85600 MONTAIGU VENDEE,

Gérant de la société ABICOM, société à responsabilité limitée au capital de 7 600 €, divisé en 760 parts sociales, rappelle que :

Aux termes du procès-verbal des délibérations de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 31 octobre 2025, la collectivité des associés a autorisé la gérance à effectuer le rachat des 152 parts détenues par Monsieur Anthony ARNAUD et à réduire en conséquence le capital social,

Et constatent que Monsieur Anthony ARNAUD et la Société sont convenus définitivement du rachat de 152 parts de 65,78 € chacune, au prix total de neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix-huit euros et cinquante-six centimes (9 998,56 €) € payable comptant à l'issue du délai d'opposition, et ce sous réserve de l'absence de toute opposition émanant des créanciers sociaux.

En conséquence, décident, sous la même réserve, l'annulation des parts rachetées et partant la réduction de 7 600 € à six mille quatre-vingts euros (6 080,00 €) € du montant du capital social, ainsi que la modification corrélative des statuts.

Tous pouvoirs sont conférés au porteur de copies ou extraits certifiés conformes du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes formalités.

De tout ce que dessus, les gérants ont dressé le présent procès-verbal qu'ils ont signé après lecture.

Signé en la forme électronique à la date figurant en page des signatures.

Charles-Henri BUTEAU
Gérant

Signé par Charles-Henri BUTEAU
Le 8 déc. 2025

Signed with Universign doc_nymE tx_w8dLW3wmGG8w

CB